

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY****OBJET : Pacte d'objectifs pour l'emploi - quatrième répartition des subventions aux
partenaires - Année 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le pacte d'objectifs pour l'emploi est un outil novateur et expérimental créé par le Département en 2017, qui se décline sous forme d'accords de partenariats signés entre le Conseil départemental et les acteurs économiques, visant à mobiliser ces derniers, et les entreprises qu'ils représentent, pour répondre à trois objectifs :

- 1- accompagner et amplifier l'action du Département en faveur de l'emploi, particulièrement pour les publics cibles relevant de ses compétences et de ses priorités (bénéficiaires du RSA, collégiens et jeunes en recherche d'emploi) ;
- 2- apporter des éléments de réflexion et des réponses opérationnelles aux problématiques de l'emploi spécifiques à chaque filière ou bassin d'emploi ;
- 3- faire émerger des initiatives nouvelles, fondées notamment sur (1) la détection d'emplois dans les entreprises, (2) l'information et l'accompagnement de ces dernières sur les dispositifs permettant de mieux recruter, (3) l'organisation d'opérations originales facilitant le rapprochement et la mise en relation des demandeurs d'emplois et des collégiens avec les entreprises et le monde économique.

Très concrètement, le pacte d'objectifs pour l'emploi s'articule autour des quatre grandes familles d'actions suivantes :

- 1- participation aux initiatives menées par le Conseil départemental en faveur de l'emploi auprès des publics cibles (bénéficiaires du RSA, collégiens et jeunes en recherche d'emploi) ;
- 2- organisation d'évènements divers sur site (ateliers collectifs, co-working, job dating, tables rondes,...), ayant pour objectif de rapprocher l'offre et la demande d'emploi ;
- 3- mise en place d'opérations en direction des entreprises, par filière, secteur ou bassin d'emploi, afin de mesurer les freins et les difficultés de recrutement et de proposer des solutions en la matière ;
- 4- mobilisation en faveur des publics cibles, soit au travers d'initiatives originales en direction du public (parrainage, immersion, simulation d'entretien, mise en situation, accueil en entreprise,...), soit *via* une intervention auprès des accompagnateurs à l'emploi.

En 2017 et 2018, 99 pactes ont été signés pour un montant global de subventions de 1 363 000 € avec des structures intervenant dans les domaines suivants :

- associations de zones d'activités ;
- accompagnement à la création d'activités pour les personnes éloignées de l'emploi ;
- groupements et représentants d'entreprises.

En 2017, les pactes d'objectifs ont concerné près de 10 000 personnes, avec 1 000 entreprises mobilisées par les partenaires et 1 800 bénéficiaires du RSA et 2 500 jeunes (collégiens, jeunes en recherche d'emploi) touchés par les actions.

Pour 2018, ce sont plus de 10 000 personnes qui ont participé aux actions, dont environ 1 400 bénéficiaires du RSA et 3 000 jeunes qui ont pu rencontrer près de 1 000 entreprises.

Les actions menées dans le cadre des pactes d'objectifs pour l'emploi sont notamment : des jobdating, des forums de l'emploi organisés sur les territoires, des séances d'information collective sur la création d'activité, une mobilisation des entreprises pour des simulations d'entretiens, de l'immersion, des sessions de découverte des métiers, du parrainage, ..., à destination des publics cibles, un travail auprès des entreprises en vue de les accompagner dans leurs besoins de recrutement, agrémenté de réflexions et d'études sur la problématique de l'emploi.

Les pactes d'objectifs pour l'emploi ont ainsi permis :

- de faire émerger des initiatives nombreuses et variées sur le thème de l'emploi ;
- d'inciter des acteurs économiques à s'investir sur le champ de l'emploi, au-delà de leurs missions traditionnelles ;
- d'impliquer des entreprises sur la question de l'emploi ;
- de décroiser des univers trop souvent étanches.

Au regard de ces résultats, il a été décidé de maintenir ce dispositif en 2019.

Après le vote des 55 premiers pactes (CP du 24 mai, du 27 juin et du 20 septembre) pour un montant de 680 000 €, il est proposé dans le présent rapport le vote des deux derniers pactes, présentés dans le tableau ci-joint, pour un montant de subventions de 16 000 €

En 2019, 57 pactes d'objectifs pour l'emploi auront ainsi été conclus, pour un montant global de 696 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

